

## **Compte rendu de la séance du mercredi 18 novembre 2015**

**Présents** : Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Jean-Claude CHANTRAINE, Sylvie FOURCADE, Jean-Marc BUFFEL, Ana ALVAREZ, Sophie ASSIMANS, Sandra CLOUET, Michèle COSTE, Jordi HOSTEIN, Philippe LACAZE, Pierre MACHINAL, Ginette ROBERT, Christophe VIGNES.

**Représenté** : Jean-Marc BUFFEL par Sylvie FOURCADE

**Absent** : Edouard PALETOU

**Secrétaire de séance**: Philippe LACAZE

### **Ordre du jour :**

- Déplacement réseau eau potable route du Turon
- Extension école : choix du Bureau de contrôle
- P.C.S
- Questions diverses

*Une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats de Paris du 13 novembre 2015 a été observée par les membres du Conseil Municipal.*

*Au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente ses condoléances à Sophie ASSIMANS, touchée par un deuil familial.*

### **Délibérations du conseil:**

#### **Extension école : Choix Bureau de Contrôle**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre des travaux d'extension de l'école (restaurant et dortoir), la commune doit retenir un Bureau de Contrôle. Trois sociétés ont été consultées. Les offres sont les suivantes :

<b>NOM</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
APAVE	3 500 €
SOCOTEC	3 000 €
VERITAS	3 462 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir le Bureau de Contrôle SOCOTEC sis 72 rue du Maréchal Foch 65000 TARBES
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

#### **Extension école: Choix Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S)**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre des travaux d'extension de l'école (restaurant et dortoir), la commune doit retenir Coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.)

L'atelier d'Architecture PERETTO & PERETTO a fait une offre pour un montant de 3 500 € H.T.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir l'Atelier d'Architecture PERETTO & PERETTO sis 4 rue de l'Hôtel de Ville 65100 LOURDES
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

### **Autorisation signature convention tripartite F.D.S (1%solidarité)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la DGFIP prévoit la procédure de prélèvement automatique des cotisations du Fonds de Solidarité sur le compte des comptables publics des collectivités locales. Pour ce faire, la dématérialisation totale (déclaration et paiement) est proposée par le F.D.S.

Il précise qu'une convention tripartite (F.D.S. – Trésorerie – Collectivité) doit être signée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après pris connaissance des termes de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (F.D.S. – Trésorerie – Collectivité) ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

### **Déplacement conduite EAU route du Turon**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de travaux d'édification de leur clôture, les propriétaires de la parcelle B 459, située route du Turon, ont découvert que la conduite d'eau alimentant ledit quartier était située à l'intérieur de leur propriété. L'arrachage d'un arbre a provoqué des dégâts très importants sur cette canalisation.

Il précise que, lors de la délivrance du permis de construire en 2007, les plans de la distribution d'eau détenus par la commune ne faisaient pas apparaître la canalisation sur cette parcelle mais le tracé était bien sur la voirie communale.

Il termine en demandant à ses collègues de se prononcer favorablement sur le déplacement de cette canalisation dont le montant des travaux, selon un devis établi par la SAUR, s'élève à 4 954.32 € H.T.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le devis présenté par la SAUR
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

### **Plan Communal de Sauvegarde**

Elaboration du P.C.S

Le Maire  
Marc BEGORRE